

# SAS CAEN



**Un projet mené par l'APIJ,  
opérateur immobilier  
du ministère de la Justice**

Mise en service : 1<sup>er</sup> semestre 2023

## **REPÈRES**

Acteurs du projet,  
calendrier et chiffres

**P. 4**

## **LA SAS, UN ÉTABLISSEMENT D'UN NOUVEAU TYPE**

**P. 7**

## **IDENTITÉ ET FONCTIONNALITÉ ARCHITECTURALES : LE CHOIX DU SUR-MESURE**

Rencontre avec  
Nicolas Kelemen et  
Florent Schneider,  
architectes du projet

**P. 11**

## **UN CHANTIER DOUBLEMENT CONTRAIT**

**P. 16**

## **LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT EN VIGUEUR DANS L'ÉTABLISSEMENT**

**P. 23**

# **REPENSER LA DÉTENTION**

Facilement accessible et bien intégrée à son environnement, la SAS de Caen déploie des aménagements et des activités adaptés au régime de détention propres aux structures d'accompagnement vers la sortie.

# REPÈRES

## LES ACTEURS DU PROJET



**Florent Schneider**  
Architecte,  
Agence Schneider,  
architectes & urbanistes  
associés



**Nicolas Kelemen**  
Architecte,  
Agence NKA



**David Gélard**  
Chef de projet,  
Agence Ramery-Zanello  
Bâtiment



**Marie-Liesse Tardiveau**  
Architecte DE,  
assistante maîtrise d'œuvre,  
Agence Zanello



**Julie Panis**  
Cheffe de projet  
à la Direction de la  
programmation et de  
la prospective, à l'APIJ



**Anne-Claire Feuillu**  
Directrice de la SAS  
de Caen



**Tony Duboé**  
Directeur de programme  
à l'Agence publique  
pour l'immobilier  
de la justice

## LE CALENDRIER

**Avril 2018**

Publication de l'avis  
pour appel public  
à candidatures



**Juillet 2019**

Notification du marché



**Septembre  
2019**

Début des travaux  
de terrassement



**Octobre  
2020**

Début du gros œuvre



**Décembre  
2022**

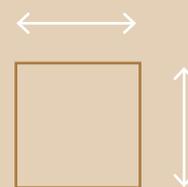
Réception des travaux



**Avril 2023**

Arrivée progressive des  
premières personnes  
détenues

## LES ESPACES



**4 500 m<sup>2</sup>**  
de surface  
de plancher

**1 000 m<sup>2</sup>**

de surface dédiée  
à la plateforme  
d'insertion et  
de préparation  
vers la sortie

**90**

places  
d'hébergement,  
dont 80 %  
d'encellulement  
individuel



## LE CHANTIER



**17 M€ TTC**

Budget  
des travaux

**26 mois**

de chantier



**9 438 h**  
d'insertion

pour un objectif  
de 7 570 heures

# LA SAS, UN ÉTABLISSEMENT D'UN NOUVEAU TYPE

Inscrit dans le programme  
15 000 places, lancé en 2018 par  
le ministère de la Justice, le concept  
de SAS – Structure d'accompagnement  
vers la sortie – se traduit désormais  
concrètement. Il se distingue par  
des caractéristiques architecturales  
et fonctionnelles communes aux  
quatorze nouvelles SAS du territoire  
afin d'affirmer l'image d'une structure  
de transition entre la vie carcérale  
et la vie civile.

Plus la sortie de détention est préparée, plus la récidive recule. Forts de ce constat, le ministère de la Justice et l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) ont élaboré le principe et le cahier des charges des structures d'accompagnement vers la sortie: « Les SAS ont été pensées comme une évolution des quartiers de préparation vers la sortie, en favorisant l'autonomie et la responsabilisation des personnes détenues, explique Julie Panis, cheffe de projet à la Direction de la programmation et de la prospective, à l'APIJ. Elles constituent des structures pénitentiaires intermédiaires entre la détention et les mesures alternatives à l'incarcération. » « C'est un outil qui était très attendu, car il promet d'être complémentaire des établissements pénitentiaires classiques, note Anne-Claire Feuillu, directrice de la SAS de Caen. C'est un projet très intéressant, une nouvelle façon de penser la détention et de donner du sens à

*la peine. C'est même un projet novateur, qui nous invite à faire évoluer nos pratiques.»*

### **Une architecture adaptée**

Chacune des quatorze SAS livrées entre 2022 et 2024 est rattachée au centre pénitentiaire le plus proche, avec lequel elle partage la même équipe de personnels pénitentiaires, certaines fonctions supports et éventuellement le service de restauration. Pour autant, les nouvelles SAS sont toutes implantées à l'extérieur de l'enceinte des centres pénitentiaires dont elles dépendent, contrairement aux anciens quartiers de préparation vers la sortie. Si la SAS de Caen se trouve ainsi adossée au centre pénitentiaire de la Maladrerie, elle est malgré tout située à l'extérieur du mur d'enceinte. Par ailleurs, elle dépendra du nouveau centre pénitentiaire de Caen-Ifs, qui ouvrira ses portes en 2023. Quand cela a été possible, comme à Caen, les SAS ont été construites en centre-ville, pour en faciliter l'accès, notamment pour les nombreux partenaires qui y sont attendus dans le cadre des projets individuels de réinsertion des personnes détenues. Le cahier des charges a fixé des principes communs tant en matière d'aménagement des espaces intérieurs que de traitement des enjeux de sécurité ou encore d'intégration urbaine : *«La qualité des façades a fait l'objet de toutes les attentions avec le recours à de la pierre de Caen et la mise en place d'une clôture urbaine en acier Corten, explique Tony Dubois, directeur de programme à l'APIJ. Le bâtiment s'intègre ainsi très bien dans le tissu urbain du quartier.»* *«La présence d'une clôture de qualité urbaine, à la place du traditionnel mur d'enceinte de six mètres de haut, constitue l'une des caractéristiques des SAS»,* indique par ailleurs Julie Panis.

Ces prescriptions architecturales répondent à un double souci d'intégration des SAS à leur environnement et d'apaisement de la vie en détention, qui se traduit, notamment, par la suppression des grillages et des concertinas. Dans les hébergements en général et dans les cellules en particulier, l'objectif est de créer un environnement plus serein. Il n'en demeure pas moins que le niveau de sûreté est garanti par le déploiement de dispositifs de détection active : caméras de vidéosurveillance, gestion centralisée des contrôles d'accès, et permanence continue des personnels devant les écrans du poste de sécurité de la porte d'entrée principale. La présence des personnels pénitentiaires au sein de la zone en détention est par ailleurs renforcée, avec la mise en œuvre d'une surveillance par îlotage.

## **«La présence d'une clôture de qualité urbaine, à la place du traditionnel mur d'enceinte de six mètres de haut constitue l'une des caractéristiques des SAS.»**

**Julie Panis, cheffe de projet à la Direction de la programmation et de la prospective, à l'APIJ**

### **Autonomisation et responsabilisation**

La sélection des personnes détenues qui seront accueillies dans les SAS répond à plusieurs critères. Il s'agira exclusivement de personnes condamnées (pas de prévenus) dont la peine – ou le reliquat de peine – est inférieure ou égale à deux ans. Si la priorité est évidemment de choisir des personnes qui présentent un faible risque d'évasion et qui sont en capacité de vivre en collectif, celles qui ont besoin d'un accompagnement renforcé seront privilégiées. *«Une première évaluation sera réalisée dans leur établissement d'origine, précise Anne-Claire Feuillu, les dossiers seront étudiés en commission pluridisciplinaire unique avec la direction de l'établissement d'origine, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), les surveillants et pour les Commissions pluridisciplinaires uniques (CPU) du centre pénitentiaire de Caen-Ifs, un représentant de la SAS.»* Basées sur la responsabilisation, les règles de vie au sein des SAS offrent aux personnes détenues la possibilité d'accéder à une plus grande autonomie. Alors qu'en maison d'arrêt, elles sont systématiquement accompagnées dans tous leurs déplacements, elles bénéficient dans les SAS d'une liberté relative de circulation. Ce principe s'applique tout d'abord au sein de leur quartier d'hébergement, puisque les personnes détenues pourront entrer et sortir librement de leur cellule (dans le respect des horaires fixés par la direction), profiter des équipements communs de leur unité (salle de convivialité, laverie, etc.) et se rendre dans la cour de promenade. Quant à l'accès aux autres secteurs de la SAS (Plateforme d'insertion et de préparation vers la sortie, unité sanitaire, parloirs), il sera soumis à un contrôle d'accès individualisé : munies d'un badge paramétré en fonction des marges de manœuvre qui leur sont octroyées par leur projet individuel de réinsertion, les personnes détenues pourront rejoindre l'unité sanitaire ou la PIPS, centre névralgique des SAS. ■



## IDENTITÉ ET FONCTIONNALITÉ ARCHITECTURALES : LE CHOIX DU SUR-MESURE

Associées dès le départ, les agences Schneider et NKA ont travaillé ensemble à la conception d'un ensemble architectural à la fois intégré au tissu urbain et capable d'offrir, dans ses espaces intérieurs, des lieux de socialisation spontanés. Rencontre avec Nicolas Kelemen et Florent Schneider, architectes du projet.

←  
L'intégration urbaine de la SAS passe par la qualité de sa clôture et la discrétion des systèmes de sécurité qu'elle comporte.

# « La façade du bâtiment déploie des codes institutionnels, sans verser dans le monumental, elle affiche les symboles républicains, sans qu'ils ne soient trop imposants. »

Nicolas Kelemen, architecte Agence NKA

## Comment avez-vous appréhendé le cahier des charges qui vous a été soumis ?

**Nicolas Kelemen, Agence NKA :** Pour moi qui collabore depuis vingt ans avec l'APIJ sur des sujets pénitentiaires, découvrir le projet des SAS a été enthousiasmant. J'ai eu le sentiment d'une vraie volonté politique de réfléchir à l'incarcération comme un projet social, dans une logique proche de celle des pays scandinaves, qui cherchent avant tout à rendre utile le temps de détention. Architecturalement, cela nous a conduits à penser la SAS comme un campus, c'est-à-dire comme un lieu de vie et de travail relié à l'extérieur ; sa position entre le mur d'enceinte de la Maladrerie et la rue témoigne

de cette position d'entre-deux. La relation fonctionne dans les deux sens : la SAS offre une façade urbaine harmonieuse pour le quartier et les personnes détenues bénéficient d'un regard sur l'extérieur.

**Florent Schneider, Agence Schneider :** Pour réussir cette intégration, nous avons envisagé l'établissement comme une pièce de la ville. Notre agence qui est caenno-caennaise a intégré l'équipe en phase de conception pour assurer la maîtrise d'œuvre d'exécution du chantier en travaillant justement très en amont sur l'intégration urbaine de la SAS. Nous avons ainsi réfléchi le positionnement de l'entrée et du parvis de la SAS par rapport aux axes qui y conduisent et qui sont



empruntés au quotidien par les habitants. Quant à l'image qu'elle renvoie, il a fallu trouver une identité qui conjugue les codes pénitentiaires, tout en restant fidèle aux principes des SAS, conçues comme une interface entre la vie publique et l'incarcération. Nous avons ainsi cherché à proposer une architecture qui, bien que fermée, laisse deviner ce qui se passe à l'intérieur.

**NK :** La façade du bâtiment déploie à cet effet des codes institutionnels, sans verser dans le monumental, elle affiche les symboles républicains, sans qu'ils ne soient trop imposants.

**Comment avez-vous composé avec les contraintes, notamment la relative exigüité de la parcelle ?**

**FS :** La présence de carrières nous a obligé à éviter de nous étaler et à proposer un ensemble assez compact, qui ne se déploie pas de façon linéaire, mais selon le principe du cloître. Le bâtiment B, qui abrite la Plateforme d'insertion et de préparation vers la sortie (PIPS), est par exemple positionné en équerre par rapport au bâtiment de la porte d'entrée, de manière à venir fermer le périmètre intérieur et isoler le bâtiment C, celui des hébergements, plus à l'écart de l'espace public. Cette compacité garantit aussi des relations proches entre les bâtiments, ce qui est conforme à l'esprit des SAS. Travailler avec une maquette numérique nous a grandement facilité le suivi au vu de

↑  
Très vaste, la cour de promenade principale fait la jonction entre les unités d'hébergement et les bâtiments dédiés aux activités.

→ Différentes hauteurs de clôture ont été prévues, pour séparer la SAS de la rue, puis du centre pénitentiaire voisin.

l'imbrication des espaces et de sa complexité technique.

**NK :** La spécificité des SAS nous a invités à repenser librement l'organisation des unités d'hébergement et leur lien avec la cour de promenade. Les personnes détenues étant plus libres de circuler que dans un établissement classique, nous avons considéré que la cour de promenade devenait un lieu de socialisation à part entière. À cet égard, les paysagistes de l'atelier Zenobia ont fait un travail très intéressant pour doter la SAS de jardins de style urbain, rythmés et animés.

#### **Quelles attentes ont guidé la conception des unités d'hébergement et des cellules ?**

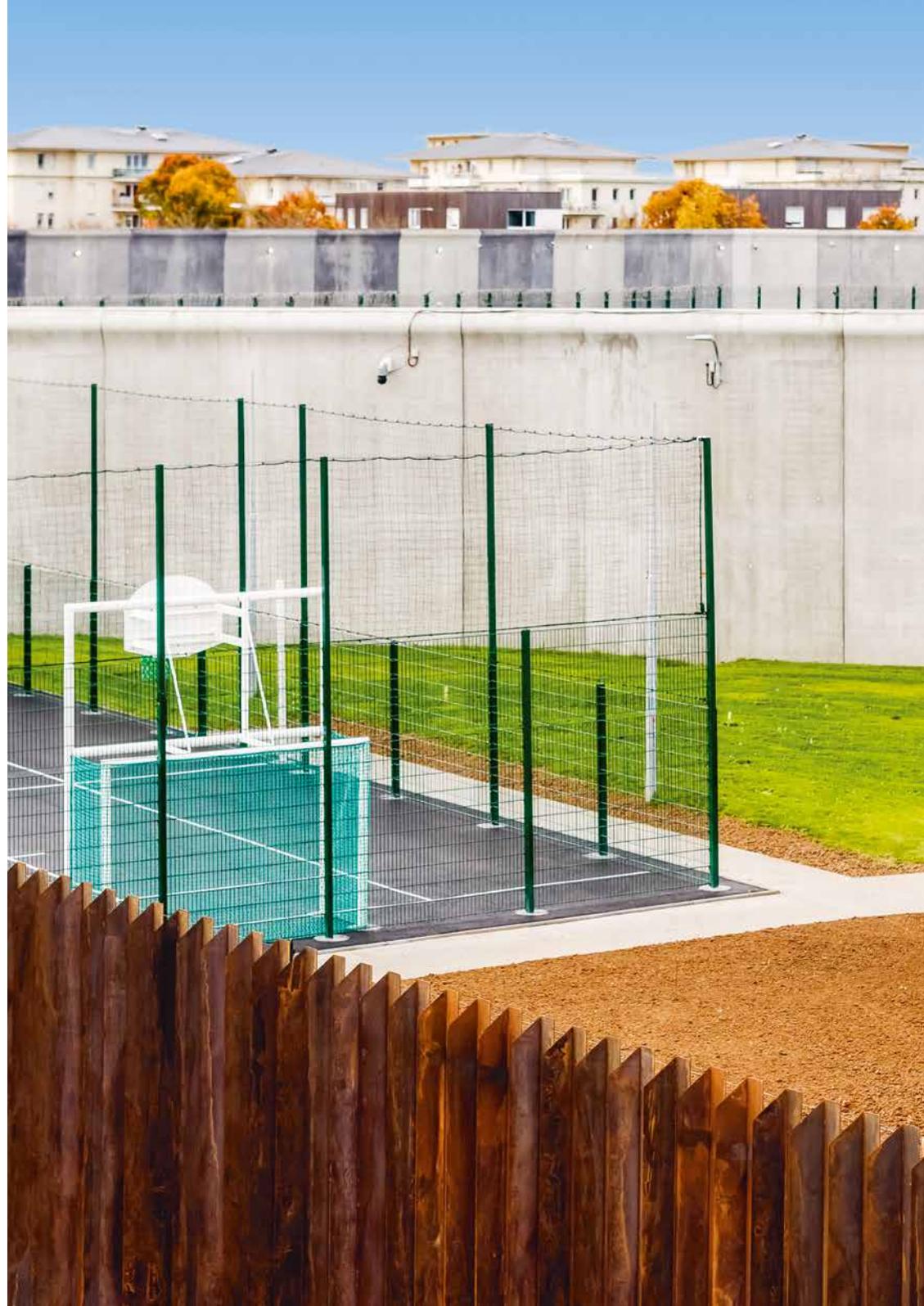
**NK :** Nous avons proposé d'organiser les unités d'hébergement autour d'une demi-nef : chaque unité de 30 places dispose ainsi d'une aile en forme de « L », située au niveau bas, et d'une moitié d'aile au niveau supérieur. Cet agencement donne un sentiment d'espace et crée une ambiance différente, avec des lieux de respiration et de socialisation informels, qui favorisent des échanges entre personnes sur un mode qui se rapproche du monde extérieur. Je suis content que cela soit possible, y compris au sein du PIPS, avec des volumes généreux, particulièrement dans les circulations, ce qui autorise aussi cette socialisation informelle si importante en fin de parcours de détention.

**FS :** Pour la cellule, il fallait repenser l'aménagement pour qu'elle soit fonctionnelle et lumineuse.

**NK :** Je suis allé passer du temps dans les ateliers de la Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP) à Muret, pour discuter des marges de manœuvre possibles pour faire évoluer le mobilier pénitentiaire. L'investissement en temps et en argent qui a été consenti pour ces cellules d'un nouveau type a permis de proposer des meubles qui offrent une multiplicité d'usages : l'étagère sous les fenêtres sert aussi par exemple de banquette. La qualité des matériaux, avec du mélaminé plaqué bois, et les habillages muraux contribuent enfin à créer la rupture par rapport à une cellule classique. C'est indispensable pour que les personnes détenues voient immédiatement la différence à leur arrivée dans l'établissement. ■

**« Travailler avec une maquette numérique nous a grandement facilité le suivi au vu de l'imbrication des espaces et de sa complexité technique. »**

Florent Schneider,  
architecte, Agence Schneider





↑ Un nouveau mur d'enceinte de six mètres de haut a été construit, pour isoler la SAS du centre pénitentiaire de la Maladrerie.

## UN CHANTIER DOUBLEMENT CONTRAINT

La construction de la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Caen a été soumise à une double contrainte : la présence de carrières en sous-sol et la proximité d'un établissement pénitentiaire en activité. Les moyens techniques et humains mobilisés ont permis de mener à bien l'opération, dans le respect du calendrier.

C'est par une opération tiroir atypique qu'a commencé le chantier de la SAS de Caen : étant située dans l'enceinte du centre pénitentiaire de la Maladrerie, la parcelle dédiée au projet a en effet dû, dans un premier temps, être « déconnectée » de la zone de détention. Pour cela, le mur d'enceinte – dit « mur américain » car, probablement, reconstruit après-guerre – a été dévié : « Pour dégager l'assiette foncière, nous avons recréé un mur d'enceinte », explique Tony Duboé, directeur de programme à l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ). *Et nous avons également dû rendre la zone des travaux étanche par rapport à l'activité de livraison, via l'ancienne porte d'entrée des livraisons, que le centre pénitentiaire a continué à utiliser jusqu'en février 2022.* »

Coincée entre le mur d'enceinte de l'établissement – l'ancien, puis le nouveau – mais aussi une double clôture en concertinas, pour tenir à distance la zone d'accès des livraisons, l'opération s'est donc déroulée sur un terrain scrupuleusement balisé. « *Nous n'avons pas pu disposer de la totalité de l'assiette foncière pendant la plus grande partie des travaux* », résume Tony Duboé.

### Un chantier en site occupé

Des réunions régulières avec la Direction de l'administration pénitentiaire, la Direction interrégionale des services pénitentiaires et le centre pénitentiaire ont par conséquent été nécessaires, pendant plusieurs mois, pour mettre en place et accompagner le plan de gestion des circulations.

↖ Dans l'enceinte, une rue principale couverte relie le bâtiment de l'administration d'un côté, l'ensemble formé par la PIPS et les hébergements, de l'autre.



↑ La salle de détente commune aux différentes unités d'hébergement donne sur la cour de promenade principale.

**« Nous n'avons pas pu disposer de la totalité de l'assiette foncière pendant la plus grande partie des travaux. »**

Tony Duboé, directeur de programme à l'APIJ

*« De février à août 2020, les véhicules de chantier et les cartes d'identité des compagnons ont été vérifiés tous les matins, puis les bungalows contrôlés tous les soirs, se souvient David Gélard, chef de projet chez Ramery-Zanello Bâtiment. Nous avons travaillé sous surveillance continue, avec toutes les contraintes induites ! »*

Une fois que le périmètre des travaux a définitivement isolé la Maladrerie, grâce à la construction d'un nouveau mur d'enceinte de six mètres de haut et 40 centimètres d'épaisseur, il a encore fallu gérer la présence à proximité des personnes détenues du Quartier de semi-liberté (QSL), jusqu'en février 2022. Après avoir neutralisé ces aspects spatiaux, l'équipe projet s'est attelée à une problématique cette fois-ci souterraine.

**Un sous-sol mité et de nombreux imprévus**

*« La nature géologique des sous-sols, avec la présence de carrières, nous a obligés à combler une partie du vide, sur treize mètres de profondeur, sous l'aile sud du futur quartier d'hébergement »,* informe Marie-Liesse Tardiveau, architecte DE, assistante de maîtrise d'œuvre. Un chantier dans le chantier !

Une fois franchi cet obstacle, la maîtrise d'œuvre a aussi été confrontée aux impacts fonctionnels de son parti architectural : *« Le fait de proposer une architecture qui ne soit pas linéaire, qui rompt avec la pratique des longs couloirs de détention, a posé des problèmes que nous n'avions pas imaginés, alerte David Gélard. Nous avons découvert au fil de l'eau les*

*conséquences de l'organisation en nefet en « L », pour répondre aux demandes des pompiers pour le désenfumage ou encore pour assurer la surveillance des espaces. »* 220 caméras ont ainsi dû être installées pour éviter tout angle mort dans les circulations, y compris quand elles font un coude.

De moindre ampleur, la réfection du QSL a également réservé des surprises : *« Nous n'avions eu que deux visites préalables pour estimer les travaux à effectuer, regrette le chef de projet de Ramery-Zanello, si bien qu'en ouvrant les plafonds on a pris conscience de l'ampleur des besoins. »* Peintures, faïences, sols des 46 cellules (pour 50 places) ont été refaits, ainsi que les couloirs, la ventilation, les salles d'activité et la cour, qui a changé d'allure, grâce à

↪ Si chaque unité d'hébergement compte quelques cellules doubles, les cellules sont principalement individuelles.



↑ Des cloisons acoustiques modulables ont été prévues dans les salles d'activités.

sa végétalisation et l'installation de bancs.

### Adaptabilité et réactivité

Bien que les études et la période de mise en œuvre des protocoles de circulation en milieu occupé aient eu lieu pendant la crise sanitaire et à un moment où les pénuries de matériaux commençaient à se faire sentir, l'opération s'est déroulée sans heurts ni retard : « *Le groupement avait anticipé les commandes, se félicite Tony Duboé, et nous n'avons pas eu à déplorer de retards particuliers.* »

En termes de modes constructifs, la plupart des bâtiments ont été coulés sur place, à l'exception de quelques éléments, comme les parois des blocs sanitaires, qui ont été préfabriqués, sur place, pour gagner du temps.

Engagés dans la construction de l'une des premières SAS commandées par le ministère de la Justice, les acteurs du projet ont, enfin, dû faire preuve d'adaptabilité et de réactivité pour prendre en compte les modifications de programme qui sont intervenues, y compris depuis le lancement de la phase d'exécution. « *Dans un marché de conception-réalisation, normalement il y a un cahier des charges, un programme figé et des réunions de suivi espacées, sourit David Gelard. Dans le cas de la SAS de Caen, nous avons essuyé les plâtres de la nouveauté et enregistré plus d'une centaine de modifications. Avec parfois des circuits de décision un peu longs, puisque l'APIJ, qui n'est pas l'utilisateur final, demande à la Direction de l'administration*

*pénitentiaire (DAP), avant de nous faire un retour, ce qui multiplie les interlocuteurs!* » La présence régulière de toutes les composantes de l'équipe projet et le professionnalisme de ses membres auront permis de faire évoluer le programme, selon les vœux de la DAP, tout en respectant le calendrier prévu. ■

« **Le groupement avait anticipé les commandes et nous n'avons pas eu à déplorer de retards particuliers.** »

Tony Duboé, directeur de programme à l'APIJ

↑ Acier Corten, bois, pierre de Caen : un soin particulier a été porté au choix des matériaux.



## LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT EN VIGUEUR DANS L'ÉTABLISSEMENT

La ZAC de Beaulieu où est implantée la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Caen se trouve à moins de trois kilomètres du centre-ville. Une proximité conforme aux attentes d'un établissement dont l'objectif est d'ouvrir ses portes aux intervenants extérieurs et préparer les personnes détenues à renouer avec la vie libre.

←  
La présence de bois en façade contribue à l'intégration des bâtiments dans son environnement.

## À SAVOIR

### La RIEP, de quoi s'agit-il ?

La Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP) a pour mission de contribuer à l'insertion des personnes détenues ainsi qu'à la lutte contre la récidive en développant le travail et la formation au sein des établissements pénitentiaires. Ce sont dans les ateliers de la RIEP qu'a été fabriqué le mobilier de toutes les SAS.

Connu autrefois comme le secteur des pépinières, le quartier de la Maladrerie, qui est désormais aussi celui de la SAS de Caen, reste caractérisé par un tissu urbain très végétalisé. Desservi à la fois par un chemin piéton, qui relie les rues du Général Moulin et Robert Kaskoreff, et par une ruelle connectée à la rue Nicolas Oresme, le parvis de la SAS a été conçu comme une placette urbaine, qui respecte la volumétrie et l'identité des lieux. Un bel arbre trônera bientôt en son centre. Quant au mur en pierre de Caen de la façade, il s'inscrit dans la continuité du petit mur de la propriété voisine. « *Le choix de matériaux qui ne sont pas traités, à l'exception du bois, traduit notre volonté que cette façade ait de la matière*, décrypte Florent Schneider, architecte. *Elle s'intègre ainsi dans l'espace paysager des anciennes pépinières.* »

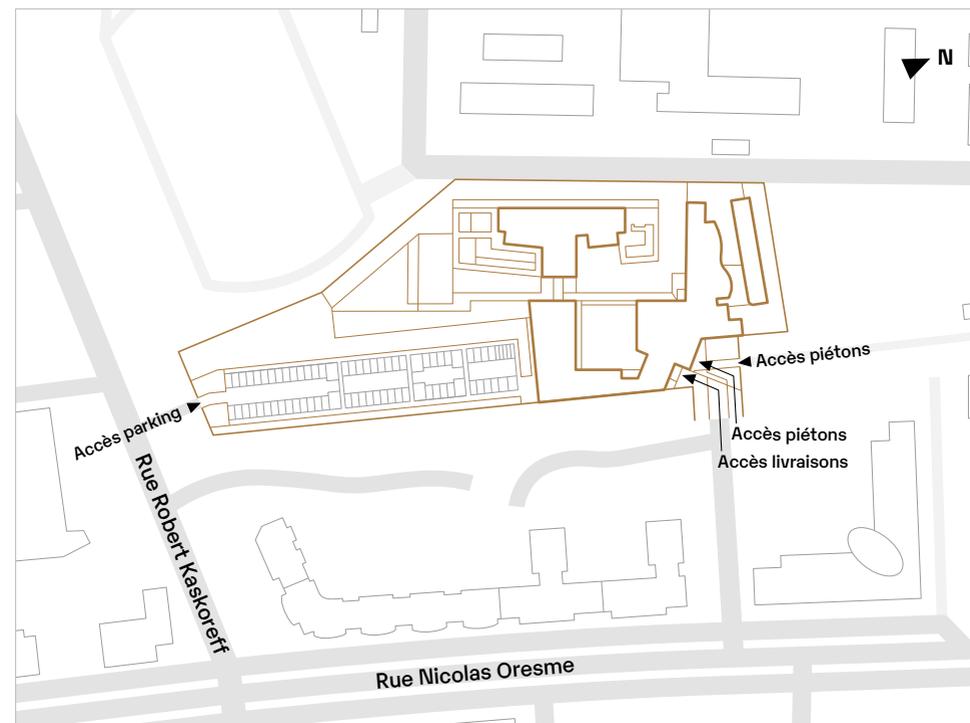
### De l'espace public à la détention

Accessible depuis le parvis, l'accueil des familles, qui comprend des bureaux et une grande salle vitrée donnant sur une cour intérieure avec des jeux pour enfants et des plantes, est à quelques pas seulement de la porte d'entrée principale et de ses contrôles d'accès.

Derrière la porte d'entrée principale, le bureau dit de « l'agent d'accueil » occupe une place stratégique, tel un carrefour, à la croisée de trois chemins. Celui de gauche mène à l'étage et dessert, d'un côté, l'espace réservé des surveillants, avec une salle de détente, une cuisine et des chambres de veille avec sanitaires, de l'autre, les bureaux et salles de réunion de l'administration.

L'option de droite, au carrefour, conduit aux parloirs situés au rez-de-chaussée du bâtiment qui abrite le quartier de semi-liberté. Des puits de lumière ont été percés pour les éclairer, parfois une baie vitrée donne sur un espace paysager, et un code couleur permet d'identifier les six parloirs. D'une manière générale, un soin particulier a été porté aux couleurs et leur nuance, dans tout l'établissement.

Retour au carrefour, pour emprunter la voie centrale qui débouche sur la détention avec, dès qu'on se retrouve à l'extérieur, une nouvelle petite intersection, orientant à droite les personnes détenues du QSL, à gauche celles qui sont affectées à la SAS. « *Nous avons travaillé ces interstices*, fait remarquer Florent Schneider. *Les paysagistes y ont prévu des plantes odorantes, puis un verger, le long de la rue principale qui mène aux bâtiments B et C de la SAS.* »



### De nombreux lieux de vie commune

Centre névralgique de la SAS, la Plateforme d'insertion et de préparation vers la sortie (PIPS) et l'unité sanitaire occupent les étages supérieurs du bâtiment B, le rez-de-chaussée étant consacré à une cuisine dimensionnée pour servir 140 repas par jour, pour le QSL et la SAS. Salles de cours, bibliothèque, salle de culte, box d'entretien, salle informatique, salle de sport, la PIPS dispose d'équipements variés et modulables.

« *C'est une très belle architecture, avec des espaces généreux et lumineux, qui vont nous permettre de faire venir des partenaires, d'organiser des forums des métiers et de proposer toutes sortes d'activités aux personnes incarcérées*, souligne Anne-Claire Feuillu, directrice de la SAS. *L'objectif est qu'elles soient occupées toute la journée.* » Pour cela, leurs emplois du temps seront individualisés et le régime de portes ouvertes les autorisera à se déplacer librement dans l'établissement, grâce à un badge paramétré en fonction de leur profil et de leur projet. « *Ce régime de portes ouvertes permet d'approfondir les notions de responsabilisation et d'autonomisation des personnes*, poursuit Anne-Claire Feuillu. *Les SAS offrent cette possibilité d'individualiser les parcours, de renforcer les accompagnements, de travailler un*

↑  
Le choix d'une organisation des espaces en « cloître » permet de rompre avec un agencement trop linéaire des bâtiments.

« Nous allons recruter des surveillants prêts à faire un pas de côté par rapport à leur mission traditionnelle, prêts à penser la détention de façon différente. »

Anne-Claire Feuillu,  
directrice de la SAS de Caen

*projet de sortie à temps plein. C'est un tremplin entre le milieu pénitentiaire où la personne est prise en charge de A à Z, avec un emploi du temps répétitif et cadré, et l'extérieur où elle va devoir se prendre en charge, ce qui peut faire peur. »*

Ce mode de fonctionnement suppose non seulement l'adhésion des personnes détenues, qui s'engagent à respecter leur emploi du temps et le règlement intérieur, mais aussi la mise en œuvre de nouvelles façons de travailler pour les personnels.

### **Nouvelles missions pour les surveillants**

Dédiée au QSL et à la SAS, l'équipe sera composée de trente-trois surveillants, sept premiers surveillants, une directrice et son adjointe, ainsi que de quatre conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation. Tous seront appelés à intervenir main dans la main, dès la période d'observation qui suit l'arrivée des personnes détenues, puis dans la vie quotidienne de l'établissement. « Ils vont devoir gérer différemment les conflits et trouver d'autres solutions de règlement des incidents que l'enfermement en cellule, donne pour exemple la directrice de la SAS de Caen. Ils vont aussi devoir apprendre à rédiger des synthèses des entretiens qu'ils auront menés ou encore à animer des activités. » Un plan de formation est prévu à cet effet. « Nous allons recruter des surveillants prêts à faire un pas de côté par rapport à leur mission traditionnelle, prêts à penser la détention de façon différente, conclut Anne-Claire Feuillu. Les surveillants seront plus impliqués dans l'accompagnement et le dialogue avec les personnes détenues. »

### **Cours de promenade et unités d'hébergement, des espaces pensés de façon globale**

Si l'une des deux cours de promenade n'accueillera que les personnes logées dans l'unité d'hébergement jaune – priorisée pour les arrivants et les personnes qui se sentent fragilisées à un moment de leur parcours – la cour principale sera quant à elle ouverte à toute personne détenue. C'est pour cela qu'« elle a été conçue pour être un trait d'union et une extension des bâtiments », insiste l'architecte Nicolas Kelemen.

Terrain de sport, matériel de fitness, pergola, haies, verger... le cadre de cette grande cour est propice à la détente et à la rencontre, au même titre que les espaces collectifs du rez-de-chaussée du quartier d'hébergement. Car, si chacune des trois unités fonctionne indépendamment avec sa salle à manger, sa cuisine, sa laverie, leurs occupants seront amenés à se mélanger

→  
Chaque unité d'hébergement répond à un code couleur, décliné en différentes nuances. Ici l'unité numéro deux avec son camaïeu de bleus.





→  
Le mobilier des cellules a été fait sur mesure, pour optimiser l'espace.

Double page suivante : un vaste terrain de sport occupe une partie de la cour de promenade principale. Il vient compléter l'offre sportive des salles intérieures.

dans la salle de détente du bâtiment C, dans la cour de promenade et bien sûr lors des activités. « *La conception même des unités d'hébergement qui se déploient sur deux niveaux, avec une nef centrale, va favoriser la rencontre*, précise Marie-Liesse Tardiveau, architecte DE. *Les circulations, qui y sont larges, ainsi que la nef deviennent des espaces de vie intéressants, qui cassent l'échelle du pénitencier classique.* » Ce que Nicolas Kelemen (voir interview) appelle des espaces de « *socialisation informels.* »

Ce sont enfin les cellules qui ont fait l'objet d'une réflexion approfondie : individuelles à 80 %, elles sont agencées avec un coin douche et WC, un coin cuisine, un espace chambre et bureau. Lieu de l'intimité, les cellules seront ouvertes le matin pour que les personnes détenues puissent choisir de prendre leur petit-déjeuner dans la salle collective ; idem à midi et le soir : « *Si les surveillants refermeront les cellules dans la journée pour compter les effectifs*, prévient Anne-Claire Feuillu, *c'est important qu'elles soient le plus ouvertes possible, car la convivialité doit être développée de façon optimale.* » Elle fait partie des leviers de la préparation à la sortie. ■





Cette plaquette a été éditée  
à l'initiative de l'APIJ.

**Direction de la publication**  
**David Barjon**

**Coordination**  
**Marion Moraes,**  
responsable communication

**Ont participé  
au sein de l'APIJ**  
**Christophe Amat,**  
directeur opérationnel  
**Tony Duboé,**  
directeur de programme  
**Claire Bales,**  
cheffe de projet  
**Julie Panis,**  
cheffe de projet à la  
Direction de la programmation  
et de la prospective

**Rédaction, conception  
et réalisation graphique**  
Atelier Marge Design

**Portraits**  
Marta Signori

**Plan**  
Laurent Stefano

**Photographies**  
Annie Gozard

**Impression**  
Mediagraphic  
Décembre 2022

**Remerciements**  
À la direction de l'administration  
pénitentiaire

**Anne-Claire Feuillu,**  
directrice de la SAS de Caen  
**Florent Schneider,**  
architecte, Agence Schneider,  
architectes & urbanistes associés  
**Nicolas Kelemen,**  
architecte, Agence NKA  
**David Gélard,**  
chef de projet, Agence  
Ramery-Zanello Bâtiment  
**Marie-Liesse Tardiveau,**  
architecte D.E, assistante au chef  
de projet, Agence Zanello

### **L'APIJ et ses missions**

L'Agence publique pour  
l'immobilier de la justice (APIJ)  
est un établissement public  
à caractère administratif  
sous tutelle du ministère de la  
Justice. L'APIJ a pour mission  
de construire, rénover et  
réhabiliter les palais de justice,  
les établissements pénitentiaires,  
les bâtiments des services  
de la protection judiciaire  
de la jeunesse, et les écoles  
de formation du ministère,  
sur tout le territoire national  
y compris en outre-mer.  
Maître d'ouvrage, son domaine  
de compétences s'étend de la  
programmation et la maîtrise  
foncière à la mise en service

des bâtiments livrés. Ainsi,  
toutes les phases d'études, de  
conception et de travaux sont  
sous la responsabilité de l'APIJ,  
qui assure à cet effet la passation  
et la gestion de tous les contrats  
nécessaires à la réalisation du  
projet. En outre, son expertise  
est sollicitée par les directions  
centrales ministérielles sur tous  
types de problématiques liées  
à l'immobilier : définition de  
nouveaux programmes, maîtrise  
du coût de la construction,  
politique d'assurances,  
développement durable, et  
exploitation-maintenance. Elle  
conduit également les recherches  
et acquisitions foncières pour  
le compte de la Chancellerie.

**APIJ**

Immeuble Okabé,  
67 avenue de Fontainebleau  
94270 Le Kremlin-Bicêtre  
01 88 28 88 00  
[www.apij.justice.fr](http://www.apij.justice.fr)  
[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**APIJ**

AGENCE PUBLIQUE  
POUR L'IMMOBILIER  
DE LA JUSTICE